

Informations de base	
<b>2020/0363(COD)</b> COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	Procédure terminée
Règles communes garantissant une connectivité de base du transport aérien à l'issue de la période de transition prévue par l'accord sur le retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique  <b>Subject</b>  3.20.01 Transport aérien de personnes et fret  <b>Zone géographique</b>  Royaume-Uni	

Informations techniques	
<b>Référence de la procédure</b>	2020/0363(COD)
<b>Type de procédure</b>	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
<b>Sous-type de procédure</b>	Note thématique
<b>Instrument législatif</b>	Règlement
<b>Base juridique</b>	Règlement du Parlement EP 170 Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 100-p2
<b>Consultation obligatoire d'autres institutions</b>	<a href="#">Comité économique et social européen</a> <a href="#">Comité européen des régions</a>
<b>État de la procédure</b>	Procédure terminée
<b>Dossier de la commission</b>	TRAN/9/04842